

A R R Ê T É

Le Maire de la Ville de FORBACH

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2213-2/2° ;
VU le Code de la Route et notamment ses articles R.417-6 et R.411-21-1 du Code de la Route ;
CONSIDERANT la demande formulée par La Poste ;
CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers venant dans l'établissement postal de l'avenue St Rémy, il est nécessaire de mettre en place un couloir d'accès permettant de respecter la distanciation sociale imposée par l'Etat dans le cadre la lutte contre le Covid-19 ;
CONSIDERANT que pour mettre en place le dispositif, il est nécessaire d'interdire la circulation et le stationnement au droit de l'établissement ;

a r r ê t e

Article 1^{er} – Du 6 avril 2020 à 6 heures au 9 avril 2020 à 19h00, la circulation sera interdite sur la voie de desserte qui longe le bâtiment de La Poste sis au numéro 57, Avenue Saint-Rémy à Forbach.

Article 2 – Du 6 avril 2020 à 6 heures au 9 avril 2020 à 19h00, tout stationnement sera interdit et qualifié gênant sur l'ensemble des emplacements de stationnement délimités au sol sur la voie de desserte qui longe le bâtiment de La Poste sis au numéro 57, Avenue Saint-Rémy à Forbach.

Article 3 – La signalisation appropriée sera mise en place par le Centre Technique Municipal le 3 avril 2020.

Article 4 – Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par procès-verbal. Tout véhicule en infraction au présent arrêté sera enlevé par la fourrière aux frais et risques du contrevenant.

Article 5 – Le Directeur Général des Services, le Commissaire de Police, Chef de la Circonscription de Sécurité Publique de FORBACH, le Chef de la Police Municipale ainsi que tous les agents de la force publique seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation adressée à :

- MM. le Directeur Général de la Mairie
- le Commissaire de Police (mail)
- le Commandant de la Gendarmerie (mail)
- le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers (mail)
- le Directeur de la Régie des Transports (mail)
- Secrétariat des Adjointes (pour porte documents d'astreinte)
- DT4
- Mme ROCHE, Adjointe au Maire
- Mme PILAVYAN, Adjointe au Maire
- DT 4 – Centre Technique Municipal (mail)
- Site INTERNET (mail)
- Police Municipale (mail)
- Presse (mail)
- Affichage en Mairie
- Archives (Mme Helmer)
- Communauté d'Agglomération de Forbach (mail)
- M. Julien Nicklaus (julien.nicklaus@laposte.fr)

Fait à FORBACH, le 31 mars 2020

Le Maire,

Signé

Laurent KALINOWSKI

FORBACH, le 31 mars 2020

Le Directeur Général des Services :



Jacques DAHLEM